

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ADMINISTRATION  
GENERALE - Avenant  
n°2 à la convention de  
prestations de services  
entre la Communauté  
d'agglomération du Saint-  
Quentinois et la Ville de  
Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/03/18

Date d'affichage :  
13/03/18

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2016, l'assemblée délibérante a approuvé les termes du schéma de mutualisation des moyens ainsi que les projets de convention afférents.

Dans une convention conclue entre la CASQ et la Ville le 22 mars 2017, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, la prévention et le centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la CASQ et la Ville avaient décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations en supprimant dans un avenant n°1 la gestion du foncier, la recherche de financement, le centre de formation et la gestion des COSEC tout en intégrant les prestations de la régie transport

L'avenant n°2 propose quant à lui de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre la prestation prévention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de décider de conclure l'avenant n°2 joint en annexe ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY..

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180319-42084-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU SAINT QUENTINOIS ET LA VILLE DE SAINT QUENTIN**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

---

**La Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois, 58 boulevard Victor Hugo 02100 Saint-Quentin, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND habilité aux présentes par une délibération du Conseil de Communauté en date du ...**

**Ci-après dénommée « La CASQ »**

**ET,**

**La Ville de Saint Quentin, place de l'Hôtel de Ville BP 345 02107 Saint-Quentin, représentée par son Maire en exercice, Madame Frédérique MACAREZ, habilité aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du ...**

**Ci-après dénommée « La Ville »**

**Ci-après dénommées ensemble « les Parties »**

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (ci-après dénommé « le CGCT ») ;  
**Vu** le Rapport relatif à la mutualisation des moyens entre la CASQ et ses communes membres pour la période 2015-2020 modifié par délibérations en date du 16 décembre 2016 ;  
**Vu** la délibération de la Ville en date du 12 décembre 2016 ;  
**Vu** la délibération de la CASQ en date du 16 décembre 2016 ;  
**Vu** la convention relative aux prestations de service entre la CASQ et la Ville conclue le 22 mars 2017 ;  
**Vu** l'avenant n°1 conclu le ...

## **PREAMBULE**

---

Dans une convention conclue entre la CASQ et la Ville le 22 mars 2017, les deux entités ont convenu de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, la prévention et le centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, la CASQ et la Ville avaient décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations en supprimant dans un avenant n°1 la gestion du foncier, la recherche de financement, le centre de formation et la gestion des COSEC tout en intégrant les prestations de la régie transport

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre la prestation prévention.

**SUR CE LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI**

## **Article 1. Objet**

Dans les articles 1 et 2 de la convention de prestation de service, est supprimée la prestation de service prévention à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## **Article 2. Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin non visées dans le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Saint-Quentin, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois

Pour la Ville de Saint-Quentin

Xavier BERTRAND  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin